

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectis annonce un placement privé de 20,52 M€ souscrit auprès d'investisseurs institutionnels spécialisés basés aux États-Unis

Paris, France, le 25 mars 2014 – Collectis SA (Alternext : ALCLS), le spécialiste de l'ingénierie des génomes, annonce ce jour avoir recueilli des souscriptions fermes pour une augmentation de capital de 20,52 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels spécialisés dans son secteur d'activité.

Ce placement privé, intégralement effectué auprès d'investisseurs institutionnels américains de premier plan porte sur un total de 4.000.000 d'actions nouvelles émises au prix de 5,13 € par action (prime d'émission incluse), supérieur au dernier cours de clôture de l'action de la Société, sans décote par rapport à la moyenne des cours pondérés par les volumes des cinq derniers jours de bourse.

Emmené par OrbiMed Healthcare Fund Management, ce financement inclus venBio, Ridgeback Capital Management LLC, Aquilo Capital Management et Merlin Nexus, parmi d'autres.

Objet de la levée de fonds

- Accélération de l'innovation dans l'ingénierie des génomes des cellules T afin de leur conférer de nouvelles propriétés et dans la structure et les propriétés de récepteurs chimériques antigéniques (CAR),
- Développement du portefeuille de produits propriétaires de la Société (produits développés en propre, hors collaboration) en T Cell CAR pour traiter des leucémies et des tumeurs solides.

Modalités de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital a été décidée sans droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs définis à l'article L.411-2 du code monétaire et financier (investisseurs qualifiés et/ou cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre), conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du code de commerce et de la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2013.

Elle représente 19 % du capital de la Société à ce jour et une dilution pour les actionnaires existants d'environ 16 %.

Le règlement-livraison des actions nouvelles doit intervenir (sous réserve des conditions de marché usuelles) au plus tard au tout début du mois d'avril.

Admission des actions nouvelles

Les actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 €, seront de même catégorie et seront cotées sur la même ligne que les actions existantes de la Société sous le code ISIN FR0010425595. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.

À propos d'OrbiMed

Orbimed est une société de gestion de premier plan entièrement dédiée au secteur de la santé, avec environ 10 milliards \$ d'actifs sous gestion. Orbimed investit mondialement dans de nombreuses sociétés du secteur de la santé, depuis des entreprises de croissance non cotées jusqu'à d'importantes multinationales. L'équipe d'Orbimed, qui comprend plus de 80 collaborateurs, gère plusieurs fonds d'investissements spécialisés dans les valeurs cotées et non cotées, fonds souverains et autres véhicules d'investissement. Ses principaux bureaux sont situés à New York et elle est également implantée à San Francisco, Shanghai, Mumbai et Herzliya.

À propos de Collectis

Collectis est une entreprise biopharmaceutique spécialisée en oncologie. Sa mission est de développer une nouvelle génération de traitement contre le cancer, grâce aux cellules T allogéniques. Collectis capitalise sur ses 14 ans d'expertise en ingénierie des génomes - s'appuyant sur ses outils phares les TALEN™ et les méganucléases -, et sur la technologie pionnière d'électroporation Pulsagile, afin de créer la 5e génération d'immunothérapie pour traiter la leucémie et les tumeurs solides. L'immunothérapie adoptive anti-cancer développée par Collectis est basée sur les premières cellules T allogéniques exprimant un récepteur antigénique chimérique (CAR) ciblant les leucémies aiguës et chroniques. Les technologies CAR sont conçues pour cibler des antigènes à la surface des cellules cancéreuses. Ces traitements réduisent les toxicités associées aux chimiothérapies actuelles et ont le potentiel de guérir. Grâce à ses technologies pionnières d'ingénierie des génomes appliqués aux sciences de la vie, le groupe Collectis crée des produits innovants dans de multiples domaines ciblant plusieurs marchés.

Collectis est cotée sur le marché Alternext (code : ALCLS). Pour en savoir plus sur nous, visitez notre site web : www.collectis.com

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Collectis
Philippe Valachs
Secrétaire général
Tél. : +33 (0)1 81 69 16 00
media@collectis.com

Avertissement

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public d'actions par Collectis, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France.

En particulier, le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, des actions Collectis aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions Collectis n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Collectis n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Collectis aux Etats-Unis.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) (i), (ii) ou (iii) de la Directive Prospectus de l'Union Européen et qui sont également considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

Conformément à l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est rappelé que le placement privé susvisé n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire des actions Collectis doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant Collectis.